

Département
de la MOSELLE

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Nombre des Conseillers
élus : **15**

en fonction : **14**

Conseillers présents : **12**

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 août 2025

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. Jean-Marc SINDT ; M. HIRTZ Thiébaut ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; M. RISCH Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. HILD Didier ; M. BERGER Laurent ; Mme DELAPORTE Marjorie ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle

Présents par procuration : M. SINDT Alain donne procuration à M. Jean-Marc SINDT

Absents : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT

10 – Désaffection chemin ruraux et lancement d'une enquête publique

Monsieur le maire présente et expose en détail aux membres du conseil la demande de M. et Mme BAR demeurant 9 Route de Bouzonville à Haute-Sierck et celle de M. et Mme KIEFFER Michel demeurant 21 Rue Principale à Kerling-Lès-Sierck, il conviendrait de procéder à la désaffection de deux chemins ruraux, dont il présente les plans, afin de pouvoir aliéner ces parcelles communales.

Le conseil municipal constate la désaffection de ces deux chemins ruraux à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle que, la procédure d'aliénation de ces chemins ruraux nécessite une enquête publique préalable conformément à l'article L. 161-10 et R 161-25 du code rural et la pêche maritime

Monsieur le Maire propose de lancer l'enquête publique relative au projet d'aliénation de ces deux chemins ruraux.

LE CONSEIL DELIBÈRE ET DECIDE :

- de lancer l'enquête publique en vue de l'aliénation des deux chemins ruraux suivants :

Chemin rural situé au n° 9 de la route de Bouzonville de l'annexe de haute Sierck d'une contenance de 0.90 ares (selon plan présenté et annexé)

Chemin rural situé lieu-dit « Agst Wiese » de l'agglomération de Kerling les Sierck, d'une contenance totale d'environ 1,04 ares qui sera scindé en 3 parcelles (selon plan présenté et annexé)

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents donne mandat à Monsieur le maire pour engager la procédure et signer toutes les pièces relatives à cette affaire et notamment pour engager l'enquête publique requise.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 28 août 2025 Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20250828-1028082025-DE
Date de télétransmission : 29/08/2025
Date de réception préfecture : 29/08/2025